

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 792 DU 15 AVRIL 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Le mensonge donne des fleurs mais pas de fruits ».

PROVERBE AFRICAIN

2013 : ANNÉE

LÉONARD SÉNÉCAL

7 AVRIL 2013 :

210^e ANNIVERSAIRE

DE LA MORT

DE TOUSSAINT

LOUVERTURE

LE VRAI

VISAGE

DE LA FRANCE

NICOLAS MADURO

NOUVEAU

PRÉSIDENT

DU VENEZUELA

À LA UNE

NICOLAS MADURO SUCCÈDE À HUGO CHAVEZ

Nicolas Maduro, dauphin d'Hugo Chavez, a remporté l'élection présidentielle de dimanche, avec 50,76% des voix contre 49,07% à son rival de l'opposition, Henrique Capriles, selon le résultat officiel proclamé par la commission électorale nationale. La commission, déclarant que 99% des bulletins de vote avaient été dépouillés et que le résultat était "irréversible", a appelé les Vénézuéliens à respecter le verdict des urnes et à ne pas descendre dans les rues manifester. Nicolas Maduro a quant à lui dit appelé au calme et indiqué qu'il demandait à la commission électorale d'effectuer un audit du résultat. "Nous ne voulons pas la violence, nous souhaitons la paix", a dit Nicolas Maduro dans une allocution à la nation. Ils souhaitent un audit, nous y sommes favorables. Je demande officiellement à la Commission électorale nationale d'effectuer un audit". n"Je suis ici pour assumer mes responsabilités avec courage(...). La lutte continue!", a clamé Maduro devant la foule de ses partisans. Le camp Maduro a aussitôt fêté la victoire de son champion, tirant des feux d'artifice dans le ciel de Caracas. Du côté de l'opposition, les militants ont au contraire protesté contre le résultat en frappant des casseroles. Ce score représente une victoire plus serrée que prévue de la part de celui que Hugo Chavez, décédé le 5 mars d'un cancer, avait présenté comme son dauphin et qui avait dominé les sondages durant la campagne. Mais il semble que Henrique Capriles, 40 ans, ait réussi à refaire une bonne partie de son retard dans les derniers jours de campagne. Lors de la présidentielle d'octobre dernier, que Hugo Chavez avait remportée, Henrique Capriles, un centriste qui est gouverneur de l'Etat de Miranda, avait recueilli un peu plus de 44% des voix. Quelques heures avant l'annonce du résultat, dimanche soir, Henrique Capriles avait fait état d'un plan consistant à truquer le scrutin de dimanche. "Nous alertons le pays et la communauté internationale de l'intention de certains de modifier la volonté exprimée par le peuple", avait-il affirmé dans un message du Twitter. Les autorités avaient jugé ce message "irresponsable". Nicolas Maduro devra relever de vastes défis à la tête du pays, comme celui de garder le contrôle d'une coalition chaviste hétérogène qui rassemble idéologues de gauche, hommes d'affaires, officiers de l'armée et miliciens armés regroupés au sein des 'colectivos'.

LES RÉACTIONS EN GUADELOUPE

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE a adressé au nouveau président ses félicitations dans une lettre qui lui a été adressée dès la fin du scrutin et l'annonce des résultats officiels

« Nous saluons très chaleureusement l'élection de Nicolas Maduro et du Pôle socialiste et patriotique au Venezuela. C'est la victoire d'un peuple qui exige la poursuite du processus de transformations initié par Hugo Chavez.

Le candidat de l'opposition, Henrique Capriles, est battu après avoir mené une campagne haineuse soutenue par les classes dominantes partisans du retour aux politiques néolibérales de privatisations et ajustements structurels qui ont, par le passé, causé tant de dégâts et d'injustices aux couches sociales les plus pauvres du Venezuela.

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE réaffirme sa solidarité avec le peuple et les forces progressistes vénézuéliennes et son soutien à la politique qui vise à faire de l'amérique latine et de la Caraïbe un espace politique et économique exemplaire » .



AFFAIRES NATIONALES

UN DES DONNEURS DE LEÇONS DE LA FRANCE , SARKOZY, EST ENFIN TRAQUÉ PAR LA JUSTICE

Quand il était au pouvoir , il ne manquait jamais une occasion de faire la leçons . Sa devise en définitive comme celle de la plupart des dirigeants français ne fais pas ce que je fais . Revue de détail :

La première affaire est le rejet, en décembre 2012, des comptes de sa campagne présidentielle par la commission nationale ad hoc. Comme Sarkozy a fait appel devant le Conseil constitutionnel, on en ignore les motifs, mais il semble que la commission ait réintégré des frais de déplacements et des rémunérations de collaborateurs dans les comptes du

candidat. Le Conseil constitutionnel s'intéressera-t-il aux sondages (coût total : 1,3 million d'euros) commandés par l'Élysée quelques mois avant le début de la campagne ? Dans le pire des cas, si le Conseil validait le refus, l'UMP perdrait 11 millions d'euros de remboursements. Pas si grave.

La deuxième affaire , c'est « l'affaire Karachi ». On sait que deux juges d'instruction s'efforcent d'établir s'il existe un lien entre l'attentat qui, le 8 mai 2002, tua onze ingénieurs et techniciens français au Pakistan et le financement de la campagne électorale d'Édouard Balladur, en 1995. À l'époque ministre du Budget, Sarkozy était aussi le porte-parole de ladite campagne. Il avait autorisé la création d'une société offshore chargée de gérer les rétrocommissions (légales à l'époque) d'un contrat de livraison de sous-marins. Une enquête est en cours pour savoir s'il s'est rendu complice, en 2011, d'une violation du secret de l'instruction en diffusant un communiqué sur l'affaire. Pour l'instant, pas de quoi fouetter un chat.
Contentieux

Troisième affaire , plus redoutable : l'affaire Tapie. Deux juges d'instruction enquêtent sur la décision prise en 2007 par Christine Lagarde, alors ministre des Finances, de confier à des arbitres le contentieux opposant Bernard Tapie au Crédit lyonnais à propos de la vente d'Adidas. Plus de 400 millions d'euros ayant finalement été versés à Tapie, Sarkozy peut-il être inculpé de complicité de détournement de fonds publics ? Des perquisitions ont eu lieu au domicile de Lagarde, mais aussi à ceux des trois arbitres et de Claude Guéant, son plus proche collaborateur, qui a interféré dans les négociations fiscales menées par Tapie. Entre 2007 et 2010, ce dernier a rencontré Sarkozy à dix-huit reprises, à l'Élysée. Deux proches de l'ancien président ont été mis en examen.

Quatrième affaire : l'affaire Kaddafi. Là encore, des perquisitions ont eu lieu chez Guéant pour vérifier les déclarations de Bachir Saleh, l'ancien directeur de cabinet du dictateur libyen, et de l'homme d'affaires Ziad Takieddine, négociateur avec certains pays arabes. Selon les deux hommes, une cinquantaine de millions d'euros auraient été versés par le pouvoir libyen - « en liasses de billets » - pour le financement de la campagne de Sarkozy en 2007.

Cinquième affaire : l'affaire Liliane Bettencourt. À sa grande fureur, l'ancien président a été mis en examen le 21 mars par le juge Jean-Michel Gentil pour « abus de faiblesse » au détriment de la femme la plus riche d'Europe, qui n'a plus toute sa tête. Le magistrat veut savoir si, comme il le prétend, il ne s'est rendu qu'une seule fois, en février 2007, au domicile des Bettencourt pour une visite de courtoisie à monsieur (André, décédé la même année) ; ou bien s'il a menti et rencontré à plusieurs reprises Liliane

et André, chaque fois peu après que le couple eut procédé à d'importants retraits d'argent en liquide, que plusieurs témoins affirment avoir été destinés à Sarkozy. Le chiffre de 4 millions d'euros est avancé.

Voilà donc le vrai visage de la France .La république comme disent les français est bien gangrenée.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

LES RÈGLES D'INDEMNISATION DU CHÔMAGE SONT DÉFAVORABLES AUX CDD

Le médiateur national français de Pôle emploi, l'ancien responsable syndical de la CFE-CGC, Jean-Louis Walter, estime dans son dernier rapport, que la réglementation d'indemnisation chômage "a besoin d'être modernisée", notant par ailleurs que "menaces et chantages au suicide deviennent très courants" dans les dossiers reçus. "Née d'une époque où le CDI était la norme", la réglementation de l'assurance chômage, appliquée par Pôle emploi mais définie par les partenaires sociaux au sein de l'Unédic, "peine à suivre l'évolution d'un marché du travail sur lequel les contrats à durée déterminée sont majoritaires", écrit le médiateur dans son rapport 2012. Alors que la convention d'assurance chômage doit être renégociée avant la fin l'année par les partenaires sociaux, il recommande "une réflexion globale sur les effets et les conséquences de l'activité réduite" (le dispositif permettant de cumuler une activité avec une allocation), que ce soit sur "l'accès à l'emploi, au logement, aux prêts bancaires, à la santé, etc." D'autant plus qu'avec l'adoption future (le texte arrive au Sénat) de la loi sur la sécurisation de l'emploi instituant les "droits rechargeables", les comportements vont encore être modifiés. En 2012, le médiateur national et ses représentants en région ont été saisis sur 22.165 dossiers (+5% par rapport à 2011). Ce chiffre représente moins de 3% des réclamations déposées dans les agences, dont le nombre a plus que doublé en deux ans (755.168 en 2012), recense le rapport.

SELON L' IEDOM, EN 2012 FAIBLE CROISSANCE DE L'ENCOURS DE CRÉDITS

Dans une note qui vient de paraître , les experts de l'IEDOM affirment :

« Le financement de l'économie continue de progresser en 2012, mais à un rythme plus modéré. A 7,9 milliards €, l'encours sain des crédits enregistre une hausse de 3,7 % sur un an, après +7,1 % en 2011. L'activité de crédit aux entreprises reflète la morosité ressentie dans la plupart des secteurs. A 3,8 milliards €, l'encours enregistre fin 2012 un net tassement

de son rythme de croissance (+3,8 % après +8 % en 2011). Cette évolution reste toutefois supérieure à celles d'après crise (-1,2 % en 2009 et +1,4 % en 2010). Si les crédits immobiliers des entreprises conservent une croissance dynamique (+9,3 %), la reprise des crédits d'investissement observée fin 2011 ne se confirme pas : l'encours diminue de 2,1 % sur un an. Le recours aux crédits d'exploitation continue de diminuer, mais à un taux en repli (-3,1 % après -6,9 % en 2011). Les financements consentis aux ménages montrent des signes d'essoufflement, mais restent bien orientés : l'encours croît de 4,9 % sur un an après une hausse de 6,5 % en 2011. Le rythme de croissance des crédits à l'habitat demeure soutenu (+7,1 %), favorisé comme en métropole par les niveaux historiquement bas des taux d'intérêt. La progression des crédits à la consommation est toutefois atone (+0,5 %), en lien avec l'essoufflement de la consommation des ménages observé en fin d'année ».

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

DÉBATS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUTOUR DU NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE MONDIAL

L'Assemblée générale de l'ONU s'est réunie lundi pour débattre de la question des « Nations Unies et la gouvernance économique mondiale ». Face à la dernière crise économique et financière planétaire, la communauté internationale cherche à reconfigurer l'ordre économique mondial pour que celui-ci soit plus représentatif, participatif, cohérent et responsable. Dans ce contexte, l'Assemblée générale pourrait jouer un rôle, notamment pour formaliser et rendre plus réguliers ses échanges avec le G20. « Il est naturel pour tout pays de vouloir faire connaître ses vues sur les questions liées à la gouvernance économique mondiale. Certaines de ces questions sont abordées par les structures de Bretton Woods. Cependant, ce n'est que l'Assemblée générale qui fonctionne sur la base du principe de l'égalité souveraine, où la voix de chaque pays a le même poids, » a déclaré le Président de l'Assemblée générale, Vuk Jeremic, en ouvrant le débat. Vuk Jeremic qui a aussi présenté plusieurs propositions pour renforcer le lien entre le G20 et l'ONU, notamment la formalisation des meilleures pratiques ad hoc entre les deux entités. Il

faudrait notamment inviter le Secrétaire général à assister aux sommets du G20 ; inviter le Sherpa de l'ONU à participer aux réunions préparatoires du G20 ; tenir des séances d'information à l'Assemblée générale par le Sherpa de la présidence du G20, avant et après les sommets, et avec la participation des institutions financières internationales, le cas échéant ; organiser des débats thématiques à l'Assemblée se concentrant sur les priorités de la présidence du G20 en cours; et tenir des consultations ouvertes par le Secrétaire général des Nations Unies et le Sherpa avec les États Membres à l'Assemblée générale, avant et après les sommets du G20.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

LA FRANCE EXPULSE DE GUYANE DES HAÏTIENS

Plusieurs organisations de droits humains réitèrent aux autorités françaises leur demande d'arrêter toute expulsion forcée des migrants haïtiens de Guyane et le maintien du moratoire accordée à ces derniers suite au séisme du 12 janvier 2010. Depuis le 23 mars 2013, ces migrants haïtiens ont été placés au centre de rétention de Guyane en vue de leur expulsion vers Haïti. « Cette décision des autorités françaises est le début de la concrétisation des déclarations du ministre de l'intérieur, Manuel Valls de passage en Guyane au début du mois de mars 2013, qui annonçait la fin du moratoire contre les expulsions », critiquent ces organisations. Elles croient qu'une telle décision sonne le glas d'une forme de solidarité avec les haïtiens depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et est contraire à la prise de position pourtant réaffirmée par les pouvoirs publics français en novembre 2012. Depuis la Guadeloupe de nombreux pères de famille, personnes âgées et malades ont été expulsés vers Haïti, rappellent-ils. La position de ces organisations la plupart du temps françaises est curieuse car jamais elles ne parlent de la colonisation par la France de la Guyane et de la Guadeloupe. Ces expulsions massives de pays encore colonisés qui ne sont pas français selon le droit international n'a pas donné lieu malheureusement à des dénonciations des dirigeants latino américains et caribéens qui par leur silence renforcent le comportement des français qui ne sont pas dans leur région en Guyane et en Guadeloupe . Les flux de population dans notre région relèvent des organisations régionales et non de la France qui n'a rien à faire dans cette région .

CHINE

LA CROISSANCE CHINOISE RALENTIT

L'économie chinoise a fait moins bien que prévu au premier trimestre 2013. La croissance du PIB s'est élevée à 7,7%, d'après les données publiées par le gouvernement chinois. Surtout, ce chiffre est en-dessous des attentes des analystes qui tablaient sur 8%. D'après eux, la Chine pouvait faire mieux que le trimestre précédent (+7,9%) et qui avait clos une série de sept trimestres de ralentissement. "Le chiffre (de la croissance) est inférieur aux attentes du marché, ce qui indique que la reprise de l'économie réelle ne repose pas sur des fondements solides et reste fragile. Pékin continue de viser un objectif de 7,5% pour l'ensemble de l'année 2012. Cet objectif dépend toutefois de la croissance mondiale, et ce, malgré les efforts du gouvernement de réorienter l'économie chinoise vers la consommation intérieure. Mais les exportations chinoises ralentissent comme en témoigne les chiffres de sa balance commerciale du mois de mars qui est ressortie dans le rouge au mois de mars. Le gouvernement chinois croit toutefois possible un rebond de la demande intérieure. L'année dernière, il avait pris des mesures dans ce sens comme la relance des prêts aux particuliers. Pour l'instant, les effets ne se sont pas encore vus puisque les ventes de détail ont augmenté à un rythme moins élevé qu'il y a un an. Elles ont ainsi augmenté de 12,4% au premier trimestre contre une progression de 14,3% un an auparavant, et de 17,1% au premier trimestre 2011.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

JAMAÏQUE : Il y a eu des transactions sur 18 actions dont 7 négociés ferme .Le volume du marché s'est élevé à 567.817 unités d'une valeur de plus de \$ 5.080.472. La JSE All Composite a reculé de 181,14 points (0,22%) pour clôturer à 81,491.25.

TRINIDAD : Il y a eu des transactions sur 10 titres dont 4 fermes négociés. L'activité sur le marché a enregistré un volume de 362.611 parts d'une valeur de \$ 2,967,123.12. L'indice composite a reculé de 1,41 point (0,13%) pour clôturer à 1,092.97.

BRÉSIL : L'indice Bovespa de Sao Paulo a diminué de 2,012.72 points ,3.66%, pour clôturer à 52,949.93 points .

ASIE

Les marchés asiatiques plongent ce lundi matin après la publication d'un PIB décevant en Chine au premier trimestre (+7,7% au lieu de +8% attendu). A la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei rechute de 1,1% en séance, tandis que Hong Kong perd 1,4%, le Shanghai Composite lâche 1% et Taiwan cède 0,7%. De son côté, Sydney relâche 1% et Singapour perd 0,2%... Certaines places de la région parviennent néanmoins à rester dans le vert, dont Bombay (indice BSE Sensex) qui gagne 0,2%, Séoul (+0,1%) et Bangkok (+0,7%). Alors qu'on croyait la croissance chinoise en phase d'accélération, c'est donc l'inverse qui s'est produit... Le PIB du premier trimestre n'a progressé "que" de 7,7% après avoir gagné 7,9% au 4ème trimestre, tandis que les économistes s'attendaient à un chiffre de l'ordre de 8%. Quant à la production industrielle, elle a aussi déçu, avec une hausse de 8,9% en mars sur un an, contre 10,1% anticipé par les marchés et une progression de 9,9% en janvier-février. Côté consommation, les ventes de détail n'ont progressé au premier trimestre que de 12,4%, après une hausse de 14,3% sur l'ensemble de 2012 et de 17,1% en 2011. Dans son communiqué, le Bureau national des Statistiques chinois a évoqué un "environnement économique compliqué et instable, à la fois à l'intérieur du pays et au niveau international" pour expliquer les ratés de la deuxième économie mondiale. Cette contre-performance secoue particulièrement le secteur des matières premières ce matin. Ainsi, le cours du pétrole brut WTI chute de 2,2% à 88,75\$ le baril, tandis que celui du cuivre est en nette baisse et celui de l'or est tombé sous 1.500\$ l'once à 1.439\$ (-2,7%). Sur le marché des changes, le Dollar australien a reculé après la publication des statistiques chinoises, l'économie australienne étant très dépendante des exportations de matières premières vers la Chine. Les analystes redoutent que l'accès de faiblesse de la croissance chinoise ne sème un doute général sur la reprise économique mondiale, alors que les Etats-Unis ont publié ces derniers jours des statistiques mitigées, notamment sur l'emploi en mars, et que de nombreux pays européens s'enfoncent dans la récession... Selon les observateurs, la déception en Chine est liée en grande partie au ralentissement de la consommation des plus riches. Moteurs de la consommation, ils ont en effet restreint leurs dépenses en produits de luxe en réponse aux appels musclés à la sobriété de la classe politique lancés par le nouveau gouvernement de Xi Jinping. Ainsi, les ventes de grands vins de bordeaux auraient notamment ralenti ces derniers mois.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a dégringolé lundi, faisant preuve d'une grande nervosité face à des indicateurs chinois décevants, à la chute des cours des matières premières et à des explosions au marathon de Boston: le Dow Jones a chuté de 1,79% et le Nasdaq de 2,38%. Selon des résultats définitifs, l'indice Dow Jones Industrial Average a lâché 265,86 points à 14.599,20 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, 78,46 points à 3.216,49 points. L'indice élargi Standard and Poor's 500 a cédé 2,30% (-36,49 points) à 1.552,36 points. Wall Street a été entraînée à la baisse "par la correction sur les marchés des matières premières, de l'or jusqu'au pétrole", selon Peter Cardillo, de Rockwell Global Capital. Les cours du métal précieux ont enregistré leur plus forte baisse en trente ans lundi et les prix du pétrole ont dégringolé de plus de deux dollars à New York et à Londres. Le reste des métaux s'affichait également en nette baisse. Ce déclin a été notamment déclenché par "des nouvelles économiques de mauvais augure

avec l'annonce d'un PIB chinois plus faible qu'attendu", a relevé M. Cardillo. Pékin a en effet fait part d'un ralentissement de sa croissance au premier trimestre, à 7,7% en rythme annuel, ravivant les inquiétudes des analystes sur les fragilités de la deuxième économie mondiale. Ces craintes ont été accentuées par l'annonce d'un ralentissement de la hausse de la production industrielle et d'une décélération des ventes au détail.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en repli lundi, plombées par la baisse des valeurs minières après la publication d'indicateurs jugés décevants aux Etats-Unis et en Chine. Après l'annonce vendredi d'un recul inattendu des ventes de détail et d'une forte dégradation du moral des ménages américains, le sentiment des promoteurs immobiliers s'est de nouveau dégradé en avril, affichant son troisième mois de baisse. La Réserve fédérale de New York a également annoncé que la production manufacturière de la région avait baissé plus qu'attendu en avril, en raison d'une chute des nouvelles commandes. La croissance de l'économie chinoise est ressortie de son côté à 7,7% en rythme annuel au premier trimestre, alors que les analystes tablaient en moyenne sur une hausse de 8%. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 0,50% (18,82 points) à 3.710,48 points. Le Footsie britannique a perdu 0,64% et le Dax allemand a cédé 0,41%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a perdu 0,33%. Plombé par les statistiques chinoises, l'indice européen des valeurs minières (-4,96%) a enregistré le plus fort recul sectoriel, avec ArcelorMittal (-3,48%) en tête des baisses de l'EuroStoxx 50.

CHANGE

L'euro perdait du terrain face au dollar lundi, les investisseurs préférant se réfugier auprès du billet vert, considéré comme une valeur sûre, alors que des indicateurs chinois et américains faisaient craindre un ralentissement de la croissance économique mondiale. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,3068 dollar contre 1,3106 dollar vendredi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait face à la monnaie japonaise, à 127,22 yens contre 128,91 yens vendredi soir. Le dollar aussi reculait face à la devise nippone, à 97,34 yens contre 98,35 yens vendredi. Le marché des devises "est marqué par la combinaison d'indicateurs plus faibles qu'attendu en Chine et aux Etats-Unis, qui laissent craindre que la reprise économique mondiale perd un peu de son élan", a remarqué Kathy Lien de BK Asset Management. Vers 18H00 GMT, la livre britannique reculait un peu face à l'euro, à 85,36 pence pour un euro, ainsi que face au billet vert, à 1,5307 dollar. La devise helvétique reculait face à l'euro, à 1,2163 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert, à 0,9306 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.395 dollars au fixing du soir, contre 1.535,50 dollars vendredi, avant de tomber vers 15H10 GMT à 1.355,79 dollars, son niveau le plus faible depuis mi février 2011. Le cours de l'or est pénalisé par "une croissance terne aux États-Unis et en Chine, les faibles pressions inflationnistes de par le monde (alors que l'or est traditionnellement prisé comme investissement pour se protéger de l'inflation, ndlr) et par les craintes de voir des pays fortement endettés, comme Chypre, vendre leur or pour payer leurs créances. La devise chinoise a fini à 6,1869 yuans pour un dollar -le plus haut niveau en clôture du yuan depuis 1994, date à laquelle la Chine a arrimé sa monnaie au dollar- contre 6,1921 yuans vendredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole poursuivaient leur repli lundi en fin d'échanges européens, pénalisé par une petite hausse du dollar mais surtout par le ralentissement inattendu de la croissance chinoise au premier trimestre qui alimentait des inquiétudes sur la demande mondiale d'or noir. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 100,35 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 2,76 dollars par rapport à la clôture de vendredi. Le prix du baril de brut est tombé lundi en cours d'échanges européens à 100,02 dollars, son niveau le plus faible depuis le 12 juillet 2012. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance cédait 2,64 dollars à 88,65 dollars. Le baril de WTI est tombé lundi en séance à 87,86 dollars, son plus bas niveau depuis près de quatre mois. "Des chiffres plus mauvais qu'attendu en provenance de Chine (...) ont alimenté des inquiétudes sur la demande" mondiale d'or noir, et notamment du deuxième plus gros consommateur au monde qu'est le géant asiatique.

Les cours du pétrole s'affichaient en baisse lundi matin en Asie, affaiblis par le taux de croissance chinois, inférieur aux attentes des analystes. Le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en mai cédait 80 cents, à 90,49 dollars, tandis que le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai perdait 31 cents à 102,80 USD. Les opérateurs "sont concentrés sur les chiffres économiques chinois", d'autant que les dernières données sur l'économie américaine étaient très mitigées, a souligné Jason Hughes, de CMC Markets à Singapour.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT ET DROIT

MODIFICATION DU RÉGIME DE RESPONSABILITÉ DANS LES ACCIDENTS DE CIRCULATION

Par son arrêt du 13 décembre 2012, la Cour de cassation a mis un terme à la présomption de responsabilité d'un véhicule automobile mêlé à un accident de la circulation complexe. (2ème Civ, 13 décembre 2012, n° de pourvoi 11-19696). La loi n° 85-677 du 5 juillet 1985, dite "loi Badinter", avait pour objectif de permettre une indemnisation facilitée des victimes d'accidents de la circulation en simplifiant leurs recours en réparation. Ainsi, était considéré comme impliqué tout véhicule terrestre à moteur, en mouvement ou à l'arrêt, qui est intervenu dans l'accident de circulation à quelque titre que ce soit dans sa réalisation, à l'exception des chemins de fer et des tramways circulant sur des voies propres. (Civ. 2ème, 16 mars 1994, Bull. Civ., II, n°90). L'implication du véhicule dans l'accident pouvait être établie sans qu'il y ait eu un contact direct avec la victime ou que celui-ci soit à l'origine de la réalisation de l'évènement imprévisible et involontaire. Il n'était donc pas nécessaire qu'un choc entre l'automobile et la victime se soit produit. Néanmoins, le demandeur à l'indemnisation

devait rapporter la preuve que le véhicule à jouer un rôle dans cet accident de la circulation et dans la réalisation de son dommage. (Civ. 2ème, 19 février 1992, Bull. Civ., II, n°25) . Les juridictions ont admis de façon assez large cette notion d'implication du véhicule dans l'accident. Ainsi, la simple projection de gravillon sur un trottoir par un véhicule avait permis de considérer que l'automobile été impliquée dans le dommage d'un piéton chutant ultérieurement au sol. (Civ. 2ème, 10 mai 1991, Bull. Civ., II, n°135) . En cas d'accident complexe, tel plusieurs véhicules qui se percutent les uns à la suite des autres, la jurisprudence, jusqu'à alors, considérait que l'ensemble des intervenants au sein de l'évènement imprévisible et involontaire devaient être considérés comme des automoteurs nécessairement impliqués dans l'accident. La conséquence de cette présomption d'implication des automobiles dans le cas d'accidents en chaîne était que la victime bénéficiait d'un présumé responsable de son dommage. Dès lors, le conducteur de l'automoteur, ou son assurance, qui souhaitait s'exonérer de sa responsabilité supportait la charge de la preuve de la non-imputabilité du dommage à son véhicule. Il lui appartenait de verser aux débats des éléments permettant d'établir que les blessures subies par la victime n'étaient pas dues à la présence de son véhicule sur les lieux de l'accident de circulation. Il convient de noter que les causes d'exonération de responsabilité possibles divergent selon que le dommage est causé à des biens ou affecte physiquement de la personne victime. Ainsi, le conducteur automobile avait peu de chance d'échapper à une condamnation. C'est pourquoi, l'arrêt du 13 décembre 2012 rendu par la deuxième chambre de la Cour de Cassation est intéressant. Dans cette décision un véhicule conduit par Monsieur X., non assuré, a au cours d'une manœuvre de dépassement, percuté successivement une motocyclette et deux autres automobiles qui circulaient dans la file en sens inverse. Le choc entre les véhicules a projeté du liquide corrosif sur le capot et la calandre de la voiture de Monsieur H. Cette projection de fluides n'a cependant occasionné aucun dommage supplémentaire, la voiture conduite par Monsieur H. n'ayant comme « torts » que de se trouver en file indienne des autres automobiles que Monsieur X. souhaitait dépassées. Cependant, Monsieur H. a été condamné en appel, comme en première instance. La Cour tenant pour acquise son implication dans l'accident mortel pour deux victimes et pour les autres blessés. La Cour de Cassation par son arrêt sanctionne par une cassation partielle l'analyse des juridictions inférieures et précise la position jurisprudentielle à adopter. Elle rejette la mise en œuvre de la responsabilité de Monsieur H. dans cet accident de la circulation. La simple présence de l'automobile sur les lieux de l'accident, imprévisible et involontaire, qui n'a entraîné aucun dommage à autrui, n'est pas suffisante pour engager sa responsabilité. La notion d'implication dans l'accident d'un véhicule se trouve donc limitée dans son champ d'application. En l'absence de contact avec la victime et de contribution de l'automoteur à l'accident, aucune responsabilité ne peut être retenue contre un automobiliste présent sur les lieux. Voilà de quoi rassurer les conducteurs.

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

FÉVRIER 2013 : - 0,3% sur un mois ; 1,5 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN FÉVRIER 2013 : 66 320 (+1,4% sur un an)
OFFRE D'EMPLOI EN FÉVRIER 2013 : 730 (- 4,1% sur un an)
EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5
construction, 33,8 service marchand)
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212,
collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET

SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 4042 55 ; Agence de
presse : Média info

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE